

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Technopole de l'agglomération bordelaise - Association Bordeaux Unitec -
Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision.**

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux apporte depuis 1990 son soutien financier à la technopole Bordeaux Unitec qui a notamment, pour objet, de favoriser l'implantation de nouveaux laboratoires de recherche, de provoquer du développement industriel par l'organisation des transferts de technologie, de détecter et d'accompagner des jeunes entreprises de technologies innovantes.

Dans l'exercice de ses missions, la technopole Bordeaux Unitec gère une pépinière d'entreprises et s'appuie sur le centre Condorcet mais aussi les hôtels d'entreprises et incubateurs présents sur les sites Unitec 1, 2 et 3. En outre, l'association est impliquée dans les développements de la Cité de la Photonique, du site Montesquieu et du Bioparc.

I – Programme d'actions 2012 de l'association Bordeaux Unitec

La technopole Bordeaux Unitec poursuit un objectif majeur, celui de provoquer, avec une forte implication des universités et de la recherche publique, la création, le développement, l'implantation d'entreprises et d'activités innovantes.

Cet objectif se traduit par :

- L'appui individuel aux porteurs de projets d'entreprises technologiques et/ou innovantes (accès au conseil, aux technologies, aux financements, aux ressources humaines, etc),
- L'appui collectif aux territoires et aux filières (promotion du transfert de technologie, création d'infrastructures, animation d'échanges industrie – recherche).

Appui à la création et au développement d'entreprises de technologies innovantes

La technopole Bordeaux Unitec dispose des compétences et du réseau qui la positionnent comme spécialiste en ingénierie de projets d'innovation dans les entreprises de technologies et de services innovants, en création et en développement.

Bordeaux Unitec intervient sur tous les secteurs d'activité (sauf l'aéronautique-spatial) : matériaux, biotechnologies, informatique, santé, électronique, NTIC, environnement, éco technologie, etc, avec deux métiers forts :

- L'appui à la structuration des projets d'innovation, business plan,
- L'appui à la mobilisation des financements : levée de fonds publics et privés toutes phases.

L'année 2012 verra l'émergence et le renforcement d'outils tels que :

- L'innovation de marché :

La démarche de Bordeaux Unitec autour d'une certaine ouverture à des projets d'innovation sur des fonctions autres que technologiques (marché, organisation, modèle, ...) sera confirmée par la mise en place d'une offre de service « Marketopole ».

Les projets d'entreprise dans le secteur des TIC, et notamment les services innovants dans le mobile, le web et autres vecteurs, feront l'objet d'une offre particulière.

- L'accompagnement différencié :

Les entrepreneurs qui sollicitent l'intervention de la technopole ne présentent pas les mêmes besoins en termes de conseil et d'accompagnement.

Ainsi, Bordeaux Unitec proposera une offre d'accompagnement différenciée et packagée en 2012 :

- Offre complète : projets « cœur de cible » entreprises technologiques et innovantes, projets « marketopole »,
- Offre allégée : projets non cœur de cible, à potentiel économique moindre, nécessitant un apport méthodologique.

- L'appui à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise et au business plan :

Cette fonction constitue le focus principal de la technopole. Bordeaux Unitec propose un accompagnement personnalisé au montage du projet d'entreprise en pré incubation et incubation, ainsi que dans la phase de création de l'entreprise.

- Le suivi :

Il est essentiel d'assurer aux sociétés débutant leur activité après la phase d'accompagnement, un suivi régulier de leur évolution. Aussi, Bordeaux Unitec formalise des réunions de suivi et de reporting qui permettent de vérifier la bonne marche de l'entreprise, la mise en place des tableaux de bord, les besoins de formation, de constater aussi d'éventuelles difficultés dans la concrétisation du business plan.

Ces réunions seront mensuelles, trimestrielles ou semestrielles et permettront de suivre les entreprises et les compétences acquises des entrepreneurs.

- Développement :

La technopole Bordeaux Unitec procure aux sociétés accompagnées une solution d'implantation plusieurs semaines, voire mois, avant la date de « sortie » : hôtels d'entreprises, implantation sur des parcs d'activités proches des laboratoires et universités, etc.

- Implantation :

La technopole travaillera à l'implantation de sociétés dont le siège est situé hors région en relais local des organismes de prospection.

- Levée de fonds :

La technopole continuera à assurer ces fonctions dans le cadre de sa mission auprès des entreprises technologiques en création ou en développement sur l'agglomération. La technopole s'appuiera sur le Service Relations Investisseurs d'Innovalis Aquitaine en relation de son action, sur les projets d'entreprise qui le nécessiteront.

Outre ses actions, un certain nombre d'initiatives sera initié ou développé en 2012 :

- L'équipe : constitution et/ou renforcement des équipes de créateur/développeur d'entreprises,
- La formation : programme de formation renforcé sur les fondamentaux de l'entreprise innovante,
- La boîte à outils : outils de suivi des entreprises (accompagnement/suivi des projets, suivi comptable, tableau de bord, outil financier, conseil spécialisé),
- Le conseil : apport renforcé de conseils spécialisés, apport de l'information marché à haute valeur ajoutée.

Structuration des filières

La technopole Bordeaux Unitec déploie son activité de structuration filière sur les grands secteurs industriels sur laquelle elle est positionnée, sur son territoire.

Pour l'année 2012, la technopole Bordeaux Unitec poursuivra son action en particulier sur les filières santé, éco technologie, TIC, chimie-matériaux et viti-vinicole.

- Ecotechnologies :

La technopole Bordeaux Unitec portera une étude de positionnement stratégique territorial sur le domaine des ecotechnologies.

Initiée dans le cadre du partenariat avec la technopole Bordeaux Montesquieu, cette étude permettra de mieux positionner à la fois l'offre et l'action de la technopole afin de mettre en cohérence l'offre des technopoles sur ce secteur transversal.

A l'issue de l'étude, un plan d'action opérationnel pluriannuel sera proposé.

- TIC :

La technopole continuera à proposer ses services de proximité dans ce domaine, notamment sur la pépinière Bordeaux Unitec. Par ailleurs, la technopole Bordeaux Unitec a été associée aux travaux de réflexion menés par la CUB pour le projet de Cité Numérique. En outre, la technopole est sollicitée sur son métier de conseil-accompagnement aux entreprises innovantes comme c'est le cas avec les projets de l'AEC. La technopole continuera à être un partenaire actif de ce projet qui s'intègre dans les perspectives de développement de la technopole sur l'agglomération.

- Chimie-matériaux :

La technopole Bordeaux Unitec a été associée aux travaux de réflexion menés par la CUB sur le développement de cette filière. Une étude de positionnement est aujourd'hui en cours mettant en avant des réflexions autour de la chimie durable et sur le développement de la filière innovation. La technopole est sollicitée sur le volet innovation-transfert de technologie.

- Viti-vinicole :

Bordeaux Unitec a été associée aux travaux de réflexion menés par le cluster Innovin pour participer au comité de pilotage d'une étude sectorielle sur cette filière. Par ailleurs, Bordeaux Unitec s'attachera à développer ses relations avec le cluster dans le cadre du développement de la technopole Bordeaux Montesquieu. En particulier un programme d'animation incluant cette filière est prévu avec en point d'orgue l'organisation d'une nouvelle édition des Trophées Oenovation dans le cadre du salon Vinitech en novembre 2012.

- Photonique :

En 2012, Bordeaux Unitec s'attachera à mettre en place des partenariats conventionnés avec ses partenaires privilégiés : SEM Route des Lasers pour la Cité de la Photonique et AlphaNov.

- Autres pôles :

La technopole développera ses relations avec les grappes d'entreprises, notamment TIC-Santé, Xylofutur, Crehad, Topos, etc.

Le plan de financement : budget prévisionnel 2012

Le budget prévisionnel proposé pour la mise en œuvre du plan d'actions de Bordeaux Unitec s'élève à 497 253 €.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour un montant de 125 000 €.

DEPENSES	€	RECETTES	€
- Frais généraux	20 772		
- Locations	26 102		
- Prestations extérieures	18 168	- FEDER	146 666
- Assurances	6 859	- CRA	135 000
- Documentation/ cotisations	3 810	- CUB	125 000
- Communication	29 989	- CG 33	31 917
- Déplacements réceptions	14 861	- Pessac	40 000
- Honoraires	26 128	- Talence	10 670
- Personnel	350 564	- Gradignan	8 000
TOTAL CHARGES	497 253	TOTAL PRODUITS	497 253

II – Lancement du programme de commercialisation du BIOPARC

Dans le cadre du volet « Infrastructures d'accueil/implantation de son programme d'actions 2011, la technopole Bordeaux Unitec, à la demande de la Cub, est très impliquée sur le programme de commercialisation du Bioparc dont une première tranche a été livrée en février 2011.

Pour mémoire, la technopole Bordeaux Unitec s'est mobilisée depuis 2008 sur de multiples actions :

- Volet commercial :
 - Contact et visites sur site de prospects locaux du réseau technopolitain,
 - Co-pilotage avec la Caisse des Dépôts et Consignation de la réalisation d'une première plaquette de promotion,
 - Contacts, visites et propositions commerciales sur l'espace dit « centre de ressources »,
 - Organisation des réunions de point sur la prospection et la commercialisation.
- Volet « animation du pôle d'innovation » :
 - Réflexion et proposition d'un cahier des charges des modalités d'animation du site,
 - Structuration des projets de convention afférents (SAS BioGalien/Association BioGalien, Association BioGalien/technopole Bordeaux Unitec),

- Business plan de l'association BioGalien/montage du dossier de financement de l'association,
 - Structuration de l'accueil des entreprises sur la surface dite « centre de ressources ».
- Volet « pilotage et coordination » :
 - Participation au comité de pilotage de l'étude d'aménagement urbanistique et paysager du Bioparc lancée par la CUB en juillet 2010,
 - Implication des acteurs de l'implantation et du développement territorial et sectoriel : BGI, AIDIA (2ADI et Innovalis), etc.

Situation du Bioparc et intérêt du projet de Bordeaux Unitec pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

L'année 2011 a marqué un tournant pour le programme immobilier BioGalien avec la livraison des premiers bâtiments édifiés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour autant, le taux de remplissage est pour l'heure actuelle insuffisant compte tenu du renoncement d'un certain nombre de prospects initiaux.

La commercialisation du centre BioGalien est donc un enjeu important de très court terme. Elle fait l'objet pour l'instant d'actions coordonnées de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la technopole Bordeaux Unitec. Aujourd'hui, les moyens dédiés à ces efforts de commercialisation restent cependant trop limités pour réussir à court terme des implantations sur le BioGalien.

L'objet de la demande de la technopole Bordeaux Unitec est donc de proposer un programme de commercialisation du Bioparc, dans le cadre de l'extension future du pôle d'innovation BioGalien, et qui intégrerait de facto des actions bénéfiques à la commercialisation de court terme du site BioGalien.

Structuration du programme global

Le programme global de commercialisation du Bioparc est structuré autour de 4 actions :

- Benchmark pôles biotech nationaux/internationaux :
 - Identification du positionnement des concurrents majeurs : segmentation par filière biotech, taille de maturation des entreprises accueillies,
 - Identification des « best practices » en matière de services et installations offertes, mais aussi de méthode de communication, de promotion, et de commercialisation.
- Structuration de l'offre technique :
 - Offre immobilière : surfaces/lotissement, dates de disponibilités, typologie,
 - Financement : tarifs, modalités de financement,

- Environnement d'accueil : acteurs locaux mobilisés, services proposés, infrastructures,
- Positionnement de l'offre Bioparc :
 - Identification d'un positionnement clair du site : filières prioritaires, intégration dans le tissu local,
 - Construction de l'argumentaire global.
- Prospection/commercialisation/communication :
 - Ciblage prospects,
 - Préparation des outils de prospection (plaquettes, site internet, argumentaires spécifiques, etc),
 - Mise en œuvre des actions de prospection/commercialisation/communication,
 - Accueil prospects et propositions commerciales.

Le plan de financement du programme de commercialisation

DEPENSES	€	RECETTES	€
- Honoraires/Etudes	40 000	- CRA	33 334
- Publicité/Outils de communication	60 000	- CUB	33 333
		- CDC	33 333
TOTAL CHARGES	100 000	TOTAL PRODUITS	100 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le régime notifié N 520 /A/2007 portant sur le régime d'aide à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) des collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention de l'Association Bordeaux Unitec à hauteur de 125 000 € pour un budget prévisionnel de 497 253 € T.T.C d'une part, et le programme de commercialisation du Bioparc d'autre part, sont recevables dans la mesure où ces actions sont conformes aux orientations du Schéma Métropolitain de Développement Economique et notamment à l'axe 1 « Avenir industriel »,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement à hauteur de 125 000 € à l'association Bordeaux Unitec pour la mise en oeuvre de son programme d'actions 2012.

Article 2 : Il est attribué une subvention à hauteur de 33 333 € à l'association Bordeaux Unitec pour le lancement du programme de commercialisation du Bioparc.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer les conventions ci-annexées déterminant les conditions de règlement des deux subventions précitées.

Article 4 : La dépense, relative au budget de fonctionnement pour l'exercice 2012, sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00,

Article 5 : La dépense, relative au programme de commercialisation du Bioparc, sera imputée sur le budget annexe lotissements, LOT13, chapitre 011, article 608 "frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement" CRB TN00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2012

M. JEAN-JACQUES BENOIT